

Crédit du Maroc – PFEV de taille moyenne

Identifiant du projet :
56696

Statut :
Examen final validé, en attente d'approbation

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
8 octobre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
11 septembre 2025

Description du projet

Octroi à Crédit du Maroc (« CDM ») d'un prêt de premier rang non garanti d'un montant pouvant atteindre 40 millions d'euros ou l'équivalent en dirhams marocains, dans le cadre d'un dispositif « PFEV + » de 65 millions d'euros (comprenant également un prêt au titre du PFEV III d'un montant maximal de 25 millions d'euros ou l'équivalent en dirhams marocains). Jusqu'à 3,2 millions d'euros devraient être cofinancés par le Canada par l'intermédiaire du Partenariat à fort impact sur l'action pour le climat (« HIPCA Canada »), un fonds multi-donateurs. Un soutien complet sous forme de coopération technique (CT) destiné à cette opération sera financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonisation et de résilience

climatique du Maroc (« MDCR »). Le montant de ce prêt sera utilisé par CDM pour accorder des crédits à des entreprises privées pour leur permettre d'investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Objectifs du projet

Ce projet vise à promouvoir une économie verte au Maroc en aidant les entreprises éligibles du secteur privé à réaliser des investissements de taille moyenne dans la résilience au changement climatique. Il ciblera, notamment, les investissements de taille moyenne dans les énergies renouvelables, les projets d'efficacité énergétique industrielle de taille moyenne (comme la mise à niveau de l'efficacité énergétique des sites industriels), la construction de bâtiments verts, les investissements admissibles du secteur privé dans les infrastructures municipales, les projets d'adaptation au changement climatique (comme le traitement des eaux usées ou le dessalement de l'eau) et les investissements dans l'économie circulaire.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 60

L'impact sur la transition devrait relever de la qualité « verte » au titre du PFEV de taille moyenne Maroc.

Le programme-cadre et les transactions proposées favoriseront la transition du Maroc vers une économie durable sur le plan environnemental, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique.

Client

CRÉDIT DU MAROC

CDM est une banque commerciale privée constituée en société anonyme au Maroc.

Filiale à 54,61 % de Holmarcom Finance Company, CDM exerce ses activités en tant que banque à part entière au Maroc. Atlanta Sanad et Wafa Assurance figurent également parmi les actionnaires, respectivement à hauteur de 11,04 % et 10,74 %, les 23,61 % restants étant cotés à la bourse de Casablanca.

Financement de la BERD

36 800 000,00 euros

Coût total du projet

40 000 000,00 euros

Additionnalité

Le projet offre une combinaison i) de financement à long terme et ii) d'assistance technique dans le cadre d'un programme complet qui encourage les investissements de taille moyenne du secteur privé dans des initiatives vertes, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). CDM est un client existant de la BERD qui présente des performances environnementales et sociales (E&S) satisfaisantes en regard de ses expositions actuelles. Il dispose d'une politique E&S bien établie et publie ses rapports annuels, qui traitent notamment de ses performances E&S. CDM devrait maintenir son système de gestion E&S, afin d'évaluer, de gérer et de surveiller avec efficacité les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'elle finance. Il doit continuer de se conformer aux exigences de performance (EP) 2, 4 et 9 de la BERD et notamment de respecter la Liste d'exclusion pour des raisons environnementales et sociales et la Liste de signalement à l'intention des IF de la BERD figurant dans de la Politique environnementale et sociale 2024 de la BERD. CDM doit par ailleurs continuer de soumettre à la Banque des rapports E&S annuels. Les sous-emprunteurs financés par les prêts de CDM doivent se conformer à la réglementation nationale en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de travail.

Si les fonds de la BERD sont utilisés pour financer des sous-projets solaires, ces derniers devront être gérés conformément aux critères d'éligibilité environnementaux et sociaux de la BERD pour les sous-projets/sous-investissements portant sur l'énergie solaire, consultables sur le site Internet de la Banque.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Ce mécanisme de financement s'accompagne d'un dispositif d'assistance technique au profit de CDM destiné à la préparation, à la mise en œuvre, à la vérification et au suivi du projet, ainsi qu'au renforcement des capacités de CDM. Ce dispositif est financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonisation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »).

Contact au sein de l'entreprise

Sarah Tahri
sarah.tahri@cdm.ma
<https://www.creditdumaroc.ma/>
201, Boulevard d'Anfa, Casablanca

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

12 septembre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale

et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.